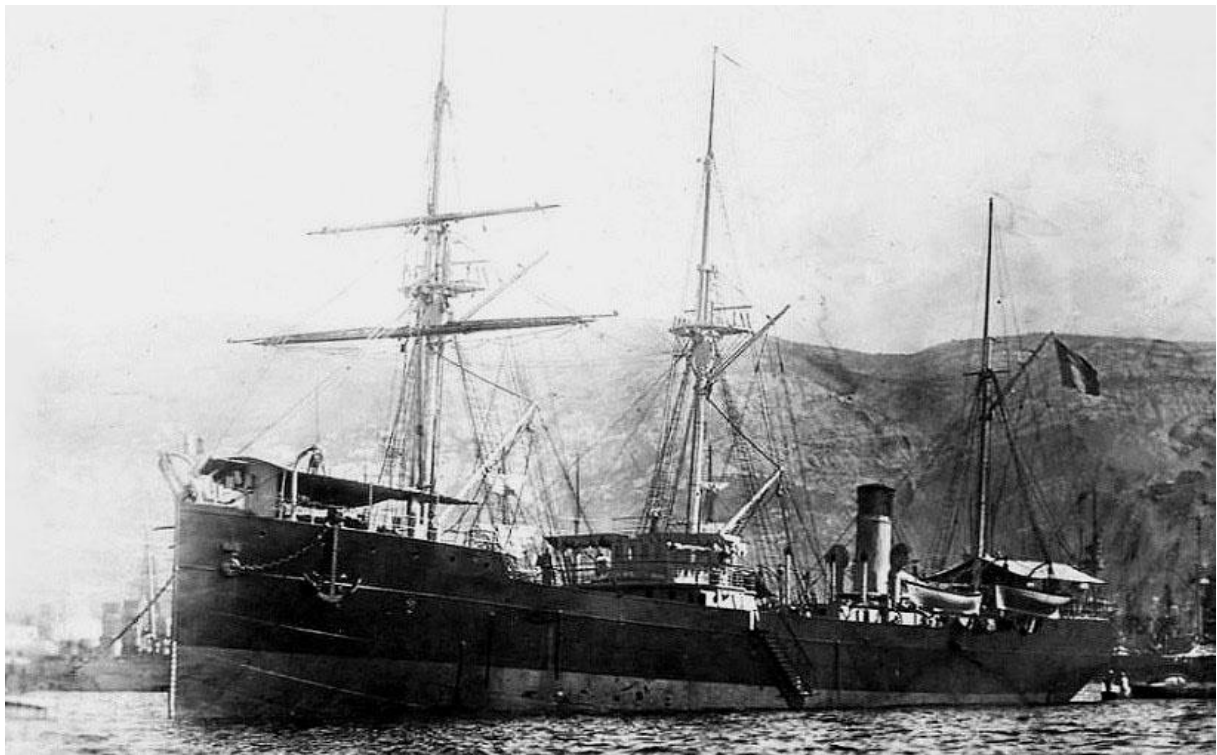
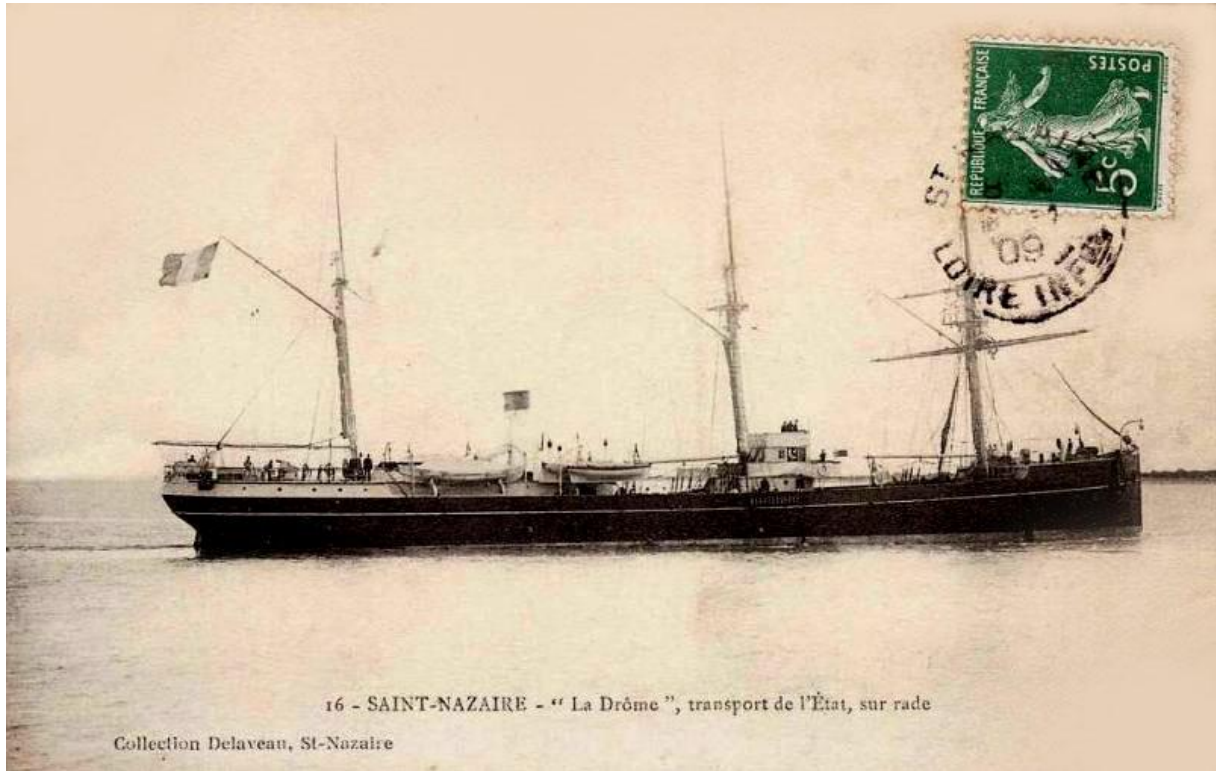


DRÔME — *Transport de 3^e classe à hélice (1887~1918).*



Commandants successifs du transport *Drôme*

— **De ROMAIN René Dominique**, du port de Brest. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 27 novembre 1887 (*J.O. 29 nov. 1887, p. 5.260*). Commandement pris à Brest (*Ibid.*).

Par décision présidentielle en date du 27 novembre 1887, rendue sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau de Romain (René-Dominique) a été nommé au commandement du transport de 3^e classe la *Drôme*, à Brest.

— ... / ...

— **De la MOTTE de la MOTTE-ROUGE Raoul Joseph Félix**, du port de Brest. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 27 décembre 1892 (*J.O. 29 déc. 1892, p. 6.308*). Commandement pris à Brest (*Ibid.*). *Service du littoral*.

Par décision présidentielle en date du 27 décembre 1892, rendue sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau de la Motte de la Motte-Rouge (Raoul Joseph-Félix) a été nommé au commandement du transport de 3^e classe la *Drôme*, à Brest.

— **DEJEAN Pierre Louis Paul**, du port de Cherbourg. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 2 juin 1894 (*J.O. 4 juin 1894, p. 2.558*). *Service du littoral*.

Par décision présidentielle en date du 2 juin courant, rendue sur la proposition du ministre de la marine, ont été nommés aux commandements ci-après, savoir :

Du transport de 3^e classe la *Drôme*, affecté au service du littoral, M. le lieutenant de vaisseau Dejean (Pierre-Louis-Paul).

— **PONCELET Léon Eugène**, lieutenant de vaisseau, du port de Toulon. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 2 décembre 1895 (*J.O. 4 déc. 1895, p. 6.790*). *Service du littoral*.

Par décision présidentielle, en date du 2 décembre 1895, rendue sur la proposition du ministre de la marine, les officiers dont les noms suivent ont été nommés aux commandements ci-après, savoir :

M. le lieutenant de vaisseau Poncelet (Léon-Eugène), au commandement du transport de 3^e classe la *Drôme*, affecté au service du littoral.

— **FOURNIER Émile Frédéric Alfred**, du port de Brest. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 1^{er} juin 1897 (*J.O. 3 juin 1897, p. 3.127*). *Service du littoral*.

Par décision présidentielle en date du 1^{er} juin 1897, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Fournier (Emile-Frédéric-Alfred) a été nommé au commandement du transport la *Drôme*, affecté au service du littoral.

— **BERNARD Paul Onuphre Louis Blaise Marie**, lieutenant de vaisseau, du port de Toulon. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 10 décembre 1898 (*J.O. 13 déc. 1898, p. 7.507*). Commandement pris le 9 janvier 1899 à Brest (*J.O. 20 déc. 1898, p. 7.651*). *Service du littoral*.

Par décision présidentielle du 10 décembre 1898, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Bernard (Paul-Onuphre-Louis-Blaise-Marie) a été nommé au commandement du transport la *Drôme*, affecté au service du littoral.

— **MARTEL Paul Arthur**, lieutenant de vaisseau, du port de Cherbourg. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 1^{er} juin 1900 (*J.O. 2 juin 1900, p. 3.479*). Commandement pris le 9 juillet 1900 (*J.O. 4 juin 1900, p. 3.536*). *Service du littoral*.

Par décision présidentielle du 1^{er} juin 1900, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Martel (Paul-Arthur) a été nommé au commandement du transport de 3^e classe la *Drôme*.

— ... / ...

— **TIERCELIN Max Paul**, lieutenant de vaisseau, du port de Brest. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 22 mai 1904 (*J.O. 23 mai 1904, p. 3.131*). Commandement pris le 1^{er} juin 1904 à Lorient (*J.O. 26 mai 1904, p. 3.156*).

Par décision présidentielle du 22 mai 1904, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Tiercelin (N.-P.), a été nommé au commandement du transport la *Drôme*.

— **PÉRIER d'HAUTERIVE Louis Charles**, lieutenant de vaisseau, du port de Brest. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 5 novembre 1905 (*J.O. 8 nov. 1905, p. 6.484*). Commandement pris le 1^{er} décembre 1905 à Rochefort (*J.O. 11 nov. 1905, p. 6.504*).

Par décision présidentielle du 5 novembre 1905, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Périer d'Hauterive (Louis-Charles) a été nommé au commandement du transport de 3^e classe la *Drôme*.

— **GRISON Louis Augustin**, lieutenant de vaisseau, du port de Toulon. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 2 mai 1907 (*J.O. 4 mai 1907, p. 3.294*). Commandement pris à Rochefort, le 1^{er} juin 1907 (*J.O. 19 mai 1907, p. 3.604*).

Par décision présidentielle du 2 mai 1907, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Grison (L.-A.) a été nommé au commandement du transport de 3^e classe *Drôme*, affecté au service du littoral.

— **DURIEZ Denis Henri**, lieutenant de vaisseau, du port de Cherbourg. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 15 novembre 1908 (*J.O. 17 nov. 1908, p. 7.791*). Commandement pris sur les côtes du Maroc fin Décembre 1908 (*J.O. 19 mai 1907, p. 3.604*).

Par décision présidentielle du 15 novembre 1908, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Duriez (D.-H.) a été nommé au commandement du transport de 3^e classe *Drôme*.

— **FRANQUES Paul Charles Marie**, lieutenant de vaisseau, du port de Rochefort. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 27 mai 1910 (*J.O. 28 mai 1910, p. 4.585*). Commandement pris à Rochefort, le 4 juin 1910 (*J.O. 29 mai 1910, p. 4.612*).

Par décision présidentielle du 27 mai 1910, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Franques (P.-L.-M.) a été nommé au commandement du transport *Drôme*, affecté au service du littoral.

— **ROLLAND François Benoît**, lieutenant de vaisseau, du port de Brest. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 8 novembre 1911 (*J.O. 11 nov. 1911, p. 9.006*).

Par décision présidentielle du 8 novembre 1911, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Rolland (F.-B.) a été nommé au commandement du transport *Drôme*.

— ... / ...

— **RONDELEUX Marcel Charles Claude**, lieutenant de vaisseau, du port de Brest. Nommé à ce commandement par un décret du 9 octobre 1914 (*J.O. 11 oct. 1914, p. 8.258*).

Par décret en date du 9 octobre 1914, M. le lieutenant de vaisseau Rondeleux (M.-C.-C.) a été nommé au commandement du transport de 3^e classe *Drôme*.

— **GAULTIER de KERMOËL Hippolyte Félix Marie**, lieutenant de vaisseau de réserve, du port de Brest. Nommé à ce commandement par un décret du 11 avril 1916 (*J.O. 13 avr. 1916, p. 3.110*). Commandement pris à ..., le ... 1916.

Par décret en date du 11 avril 1916, M. le lieutenant de vaisseau Gaultier de Kermoal (H.-F.-M.), a été nommé au commandement du transport *Drôme*.

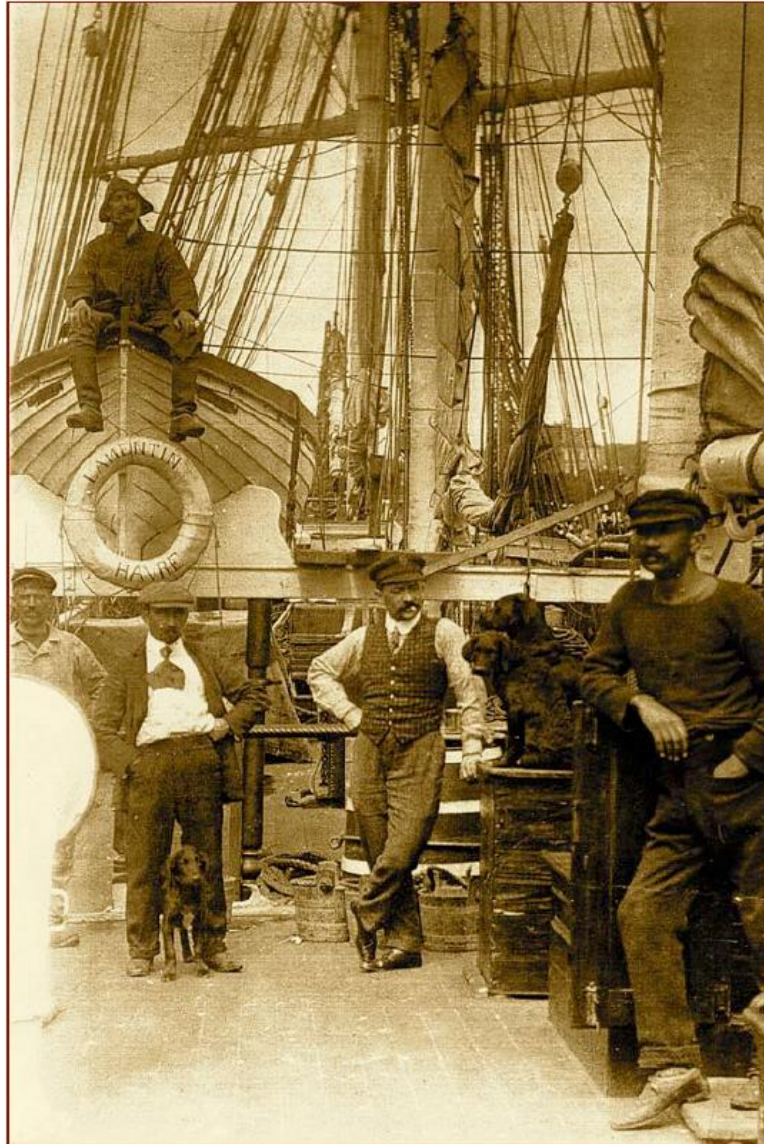
— **ALLAIRE Louis Charles Aimé**, Capitaine au long-cours, inscrit au quartier de Marseille, n° 740 ; lieutenant de vaisseau auxiliaire. Nommé à ce commandement par un décret du 31 octobre 1917 (*J.O. 4 nov. 1917, p. 8.821*).

Par décret en date du 31 octobre 1917, M. le lieutenant de vaisseau auxiliaire Allaire (L.-C.-A.) a été nommé au commandement du transport *Drôme*.

*
* *

Le dernier commandant de l'avis-transport *Drôme*.

Louis Charles Aimé ALLAIRE



Louis Allaire à bord du trois-mâts *Lamentin*

Source —> http://www.cap-horniers.fr/CHLC/Historique_files/Historique_AICH.pdf

Né le 10 avril 1880 à Dol-de-Bretagne (*Ille-et-Vilaine*) et décédé le ... 1948 à ... (...). Capitaine au long-cours, inscrit au quartier de Marseille, n° 740 ; classe 1900, n° 1.840 au recrutement de Saint-Malo.

- Fils de **Pierre Marie ALLAIRE**, né le 19 janvier 1855 à Plélan-le-Grand (*Ille-et-Vilaine*), boulanger, et de **Marie Françoise LE FRANÇOIS**, née le 2 juin 1856 à Dol-de-Bretagne, sans profession ; époux ayant contracté mariage à Dol-de-Bretagne, le 9 octobre 1877 (*Registre des actes de mariage de la commune de Dol-de-Bretagne, Année 1877, Suppl. f° 1, acte n° 35 – 22. ~ Registre des actes de naissance de la commune de Dol-de-Bretagne, Année 1880, f° 7, acte n° 35 – 8.*).

- Époux en premières noces d'**Anne Marie ROBIAL**, née le ... à ... (...) et décédée le ... à ... (...), avec laquelle il avait contracté mariage à Rennes, le 17 novembre 1921 (*Registre des actes de naissance de la commune de Dol-de-Bretagne, Année 1880, f° 7, acte n° 35 – Mention marginale.*).

Époux en secondes noces de **Marie Georgie TOINARD**, née le ... à ... (...) et décédée le ... à ... (...), avec laquelle il avait contracté mariage à Saint-Malo (*Ille-et-Vilaine*), le 2 janvier 1928 (*– ibid. –*).

Étant élève de la Marine marchande levé et dirigé vers le 2^e Dépôt des équipages de la flotte, à Brest, le 15 septembre 1898 ; matelot de 3^e classe le même jour. Renvoyé dans ses foyers le 15 septembre 1898.

Par décret du 25 mai 1907 (*J.O. 27 mai 1907, p. 3.753*), nommé au grade d'enseigne de vaisseau de réserve. Affecté au port de Toulon (*J.O. 1^{er} juin 1907, p. 3.855*).

Par décision du Ministre de la Marine en date du 9 février 1915 (*J.O. 16 févr. 1915 p. 798 et 800*), objet, avec quatre marins de son bord, d'un témoignage officiel de satisfaction « pour s'[être] portés, dans deux embarcations, par vent violent et mer grosse, au secours des quatre survivants du yacht **Béatrix**, chaviré en rade de Table-Baye (Cape-Town), le 20 mars 1913. »

Houart (Joseph), maître d'équipage, inscrit à Paimpol, n° 40229 ; Dufresne (Joseph-Lucien), matelot léger, inscrit à Fort-de-France, n° 963, médaille de bronze ; Allaire (Louis-Charles), capitaine au long cours, inscrit à Marseille, n° 740 ; Ginguat (François), matelot, inscrit à Cancale, n° 2502 ; Boutbien (François), matelot, inscrit à Paimpol, n° 2410 ; Nigaise (André), matelot, inscrit à Honfleur, n° 280 ; Favier (Antoine), matelot léger, inscrit à Marseille, n° 22060, témoignages officiels de satisfaction : se sont portés, dans deux embarcations, par vent violent et mer grosse, au secours des quatre survivants du yacht *Béatrix*, chaviré en rade de Table-Baye (Cape-Town), le 20 mars 1913.

Rappelé à l'activité par l'effet du décret du 1^{er} août 1914 prescrivant la mobilisation des armées de terre et de mer (*J.O. 2 août 1914, p. 7.054*) ; arrivé au 5^e Dépôt des équipages de la flotte, à Toulon, le 3 novembre 1915.

Par une décision du 14 août 1917, lui fut conférée la Croix de guerre avec étoile de bronze.

Par un décret du 31 octobre 1917 (*J.O. 4 nov. 1917, p. 8.821*), nommé au commandement de l'avisotransport **Drôme**.

En Avril 1918, récompensé par la Ministre de l'Intérieur pour un acte de courage ou de dévouement (*J.O. 21 avr. 1918, p. 3.568*). Alors commandant du trois-mâts **Germaine**, de la *Compagnie havraise de navigation à voiles E. Corblet & C^{ie}, du Havre*.

A la suite de la perte de l'avisotransport **Drôme**, cité à l'ordre de l'armée dans les termes suivants (*J.O. 17 juill. 1918, p. 6.177*) :

Allaire (Louis-Charles). lieutenant de vaisseau auxiliaire (Marseille 740) : a donné un bel exemple de sang-froid et de courage lors de la perte de son bâtiment, frappé et incendié par une mine.

« **Allaire (Louis-Charles)**, lieutenant de vaisseau auxiliaire (Marseille 740) : a donné un bel exemple de sang-froid et de courage lors de la perte de son bâtiment, frappé et incendié par une mine. »

Par arrêté du Ministre de la Marine en date du 24 janvier 1919 (*J.O. 25 janv. 1919, p. 992 et 993*), inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur pour le grade de chevalier.

Démobilisé le 15 mai 1919.

Par décret du 6 juin 1919 (*J.O. 9 juin 1919, p. 6.016*), promu au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

Avec cinq autres marins, objet d'un témoignage objet d'un témoignage officiel de satisfaction « pour s'[être] porté par mauvais temps et courant violent, dans un canot du vapeur **Plitvice**, au secours de deux hommes qui montaient une embarcation naufragée, les ont saisis et ramenés sains et saufs. » (*J.O. 31 oct. 1921, p. 12.263*).

Allaire (Louis-Charles-Aimé), quarante et un ans, capitaine au long cours, inscrit à Marseille, n° 740; Saulnier (Henri-Georges-Marie), cinquante ans, capitaine au long cours, inscrit à Cette, n° 81; Briand (Louis-Pierre), quarante-trois ans, troisième mécanicien, inscrit à Saint-Nazaire, n° 3301; Le Rohellec (Joseph-Marie-Eugène), vingt-huit ans, matelot, inscrit à Auray, n° 8069 (sauvetages antérieurs); Bourges (Allain-Marie), dix-huit ans, novice, inscrit à Palmpol, n° 12033; Etienne (Georges-Ellouard), trente-trois ans, matelot, inscrit à Fécamp, n° 4108, témoignages officiels: le 10 août 1921, à Mobile (Etats-Unis), se sont portés par mauvais temps et courant violent, dans un canot du vapeur **Plitvice**, au secours de deux hommes qui montaient une embarcation naufragée; les ont saisis et ramenés sains et saufs.

En Juillet 1922, déclaré admissible à l'emploi d'inspecteur de la navigation maritime à la suite d'un examen organisé du 19 au 21 juin 1922 (*J.O. 2 juill. 1922, p. 6.930*). Par décision du Sous-secrétaire d'État chargé des ports, de la Marine marchande et des Pêches en date du 18 juillet 1922 (*J.O. 20 juill. 1922, p. 7.580*), nommé à l'emploi d'inspecteur de la navigation maritime de 4^e classe à compter de la même date ; affecté à Marseille. Alors domicilié à Dol-de-Bretagne (*Ille-et-Vilaine*).

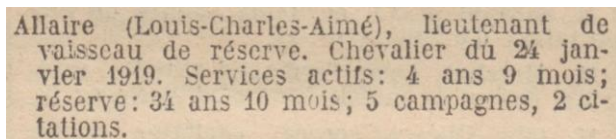
Par décision du Sous-secrétaire d'État chargé des ports, de la Marine marchande et des Pêches en date du 6 août 1924 (*J.O. 8 août 1924, p. 7.250*), promu au grade d'inspecteur de la navigation maritime de 3^e classe à compter de la même date.

Par décision du Ministre de la Marine en date du 23 juillet 1927 (*J.O. 31 juill. 1927, p. 8.091*), classé dans l'affectation spéciale des officiers de réserve.

Par décision du Ministre de la Marine en date du 17 octobre 1935 (*J.O. 19 oct. 1935, p. 11.092*), lui fut accordée la Croix des services militaires volontaire (2^e classe), instituée par le décret du 13 décembre 1934 ().

Par arrêté du Ministre de l'Éducation nationale en date du 6 février 1936 (*J.O. 9 févr. 1936, p. 1.662 et 1.675*), nommé officier d'académie pour « *services rendus à l'enseignement professionnel* ». Alors domicilié à Saint-Malo (*Ille-et-Vilaine*).

Par décret du 27 février 1936 (*J.O. 28 févr. 1936, p. 2.340*), promu au grade d'officier de la Légion d'honneur dans les termes suivants :



Allaire (Louis-Charles-Aimé), lieutenant de vaisseau de réserve. Chevalier du 24 janvier 1919. Services actifs: 4 ans 9 mois; réserve: 34 ans 10 mois; 5 campagnes, 2 citations.

« **Allaire (Louis-Charles-Aimé)**, lieutenant de vaisseau de réserve. Chevalier du 24 janvier 1919. Services actifs : 4 ans 9 mois ; réserve : 34 ans 10 mois ; 5 campagnes, 2 citations. »

Par décret du 9 janvier 1937 (*J.O. 17 janv. 1937, p. 712*), promu au grade d'officier du Mérite maritime. Alors inscrit au quartier de Rouen, n° 164.

En Mai 1939, membre fondateur et premier président – dit « *Grand mâ*t » – de l'*Amicale des anciens capitaines au long-cours cap-horniers*, qui deviendra, après la Seconde guerre mondiale, l'*Amicale internationale des capitaines au long cours cap-horniers* (A.I.C.H.). (1)

A notamment exercé le commandement des bâtiments de commerce suivants :

– Trois-mâts **Germaine**, ex-**Ville-de-Belfort**, de la *Compagnie havraise de navigation à voiles E. Corblet & C^{ie}*, du port du Havre ;

– Trois-mâts **Lamentin**, ex-**Quillota** britannique, de la *Compagnie des chargeurs coloniaux*, du port du Havre.

– Voilier mixte **Yves-de-Kerguelen**, de l'armement **Boissière Frères**, du port du Havre – parti fin Décembre 1912 de ce port pour une mission exploratoire de chasse aux éléphants de mer et d'élevage des moutons à Kerguelen (2).

(1) **Brigitte et Yvonnick LE COAT** : « *L'Amicale internationale des capitaines au long cours cap-horniers (A.I.C.H.) de sa création en Mai 1939 à sa disparition en Mai 2003* ».

—> http://www.cap-horniers.fr/CHLC/Historique_files/Historique_AICH.pdf]

(2) *L'Ouest-Éclair* – éd. de Rennes – n° 5.114, Samedi 28 décembre 1912, p. 1 : « *Vers les îles Kerguelen. Des bretons s'en vont créer là-bas des colonies pastorales et faire la chasse aux phoques.* ».

Roland LARVOR : « *Bretons des Kerguelen* », éd. Yoran Embanner, Fouesnant, 2011, 303 p. – spéc. p. 85 et 86.

Daniel LAHEYNE
20 septembre 2017.